

Séance du 1^{er} juin 2017

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 26 mai 2017, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoints ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Belbaraka, Bensoussan, MM. Boutonnet, Daubisse, Iriart, Mme Wagner conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Juzan à Mme Duhart ; M. Salducci à M. le Maire ; Mme Candillier à M. Arcouet ; Mme Destin à M. Laiguillon.

ABSENTS : Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Artiaga.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

Mme Durruty présente le rapport suivant :

OBJET : **DEVELOPPEMENT URBAIN** - Programme d'action foncière - Demande d'intervention de l'Etablissement public foncier local (EPFL) Pays Basque pour l'acquisition du local commercial et du fonds de commerce sis 5 rue Ste Catherine (BI 83).

Le schéma directeur pour le développement commercial et artisanal du centre ville de Bayonne approuvé par le conseil municipal le 19 juillet 2016 prévoit dans son axe relatif à l'optimisation de l'offre commerciale et artisanale d'agir sur l'immobilier existant et disponible.

L'action n° 26 du schéma directeur prévoit ainsi de « définir et mettre en œuvre une politique d'acquisitions foncières commerciales sur un secteur de projets du quartier de Saint-Esprit et d'envisager ponctuellement le remembrement des cellules et la réaffectation d'activité ». Cette intervention foncière sur Saint-Esprit participera à la revitalisation du secteur Maubec-Citadelle retenu par l'Etat au titre des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

Il s'agit d'intervenir plus spécifiquement sur la rue Sainte-Catherine par un renforcement des activités commerciales, artisanales et/ou de services, comme cela a été également souligné dans le cadre de la démarche « Portrait de Quartier » de Saint-Esprit. Aussi, la Ville de Bayonne a privilégié une intervention publique à l'entrée ouest de cette artère, dans le prolongement des aménagements urbains prévus entre le parvis de la gare et la place de la République, au titre du pôle d'échange multimodal et de l'arrivée du tram'bus.

Dans le cadre de sa veille sur les locaux disponibles, la Ville a été informée de la liquidation judiciaire d'un local commercial situé au rez-de-chaussée de l'immeuble du 5 rue Sainte Catherine (parcelle BI 83), constituant le lot n°1 de la copropriété correspondante, préalablement occupé par le commerce « le Vip's ». Eu égard à la possibilité d'acquérir également les murs commerciaux, la Ville de Bayonne souhaite se porter acquéreur de l'ensemble :

- fonds de commerce d'un montant de 15 000 € ;
- murs commerciaux d'une surface d'environ 90 m² proposés par le vendeur à 90 000 € ;

Il est précisé que le loyer relatif à l'occupation des locaux sera dû jusqu'au jour de la signature de l'acte authentique d'acquisition des murs, le cas échéant (555 €/mois).

Ce bien étant inscrit dans le périmètre du Programme d'action foncière, la Ville de Bayonne peut solliciter l'EPFL Pays Basque pour la négociation, l'acquisition et le portage de ce bien. En outre, le local, en bon état général, pourra être loué de manière temporaire par l'EPFL Pays basque, jusqu'à la rétrocession du bien.

Vu les éléments ci-avant exposés, il est proposé au conseil municipal de solliciter l'EPFL Pays Basque en vue :

- de négocier l'acquisition des murs du lot de copropriété n°1 situé en rez-de-chaussée de l'immeuble n° 5 rue Sainte-Catherine (parcelle BI 83), au prix maximum proposé par le vendeur de 90 000 € (hors frais et honoraires d'agence), d'en assurer l'acquisition et le portage, sur une durée de quatre ans,
- d'acquérir le fonds de commerce correspondant au prix de 15 000 € (hors frais et honoraires d'agence).

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ
CONFORME AU REGISTRE
Par délégation du Maire,
Dominique Foulon
Directeur général adjoint